

Le 08 décembre 2022, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Cédric DE OLIVEIRA, Mme Hédia GHANAY, M. Antoine TRYSTRAM, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Joëlle DANIEL, M. Philippe CLEMOT, Mme Betsabée HAAS, M. Michel HIRTZ, M. Christophe LOYAU-TULASNE, Mme Claudie HALLARD (suppléante), M. Christopher SEBAOUN (suppléant), M. Christian VRAIN (suppléant), Mme Sylvie POINTREAU, M. Didier THÉMÉ, Mme Pierrette COURVOISIER (suppléante), Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, Mme Nathalie GUENAU, M. Arnaud TURMINEL, M. Ludovic LAUNEAU (suppléant), M. Joël MARCHAND (suppléant).

DATE DE LA CONVOCATION

16 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

17 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 22
avec voix délibérative : 21

Pouvoir(s) :

Mme Régine HINET a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.
M. Jacques LEMAIRE a donné pouvoir à M. Arnaud TURMINEL.
M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.
M. Gérard DAVIET a donné pouvoir à M. Philippe CLEMOT.

Absents excusés :

M. Bertrand RITOURET, Mme Régine HINET, M. Jacques LEMAIRE, Mme Armelle AUDIN, M. Ludovic BOURDIN, M. Gérard DAVIET, Mme Céline DELAGARDE, Mme Mélanie FORTIER, M. Bruno FENET, M. Michel GILLOT, M. Régis SALIC, Mme Axelle TREHIN, M. Grégory PODDA, M. Benoit BARANGER, Mme Pascale DELAUNAY, Mme Isabelle MELO, Mme Marie-Christine DE SAINT-SALVY.

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMENIL

DELA 037 151 022 / 2022 – 7.1

FINANCES : Budget 2022 – Décision Modificative n°1

Le Comité Syndical

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu la délibération du Comité Syndical DELA 037 151 011 / 2022 – 7.1 en date du 24 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022,

Vu les votes : POUR : 25, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : - d'adopter la décision modificative n°1 suivante : versement de 12 000 € du chapitre 022-Dépenses Imprévues au chapitre 012-Charges de personnel et frais assimilés.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 08 décembre 2022

ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)

Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Le Président,

Sébastien MARAIS

